

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2024



Séance du Conseil Municipal du 27 février 2024

SOMMAIRE

Préambule.....	3
Les équilibres financiers du budget 2024.....	4
I- Présentation de la section de fonctionnement.....	5
1. Les prévisions des dépenses de fonctionnement.....	5
1.1. Une hausse modérée des dépenses réelles de fonctionnement.....	5
1.1.1. Les charges de gestion courante.....	6
1.1.1.1. La hausse maîtrisée des charges à caractère général	6
1.1.1.2. La hausse modérée des charges de personnel.....	8
1.1.1.3. Les autres charges de gestion courantes.....	9
1.1.2. Les charges hors gestion courante.....	10
1.2. Les dépenses d'ordre de fonctionnement.....	11
2. Présentation des recettes de fonctionnement.....	12
2.1. Une hausse attendue des recettes réelles de fonctionnement	12
2.2. Les recettes d'ordre de la section de fonctionnement.....	16
II. Présentation de la section d'investissement	17
1. Prévisions des dépenses d'investissement.....	17
1.1. La hausse continue des dépenses réelles d'investissement	17
1.1.1. Les dépenses d'équipement davantage portées sur la transition écologique... ..	18
1.1.2. Les dépenses financières.....	20
1.2. Les dépenses d'ordre d'investissement	20
2. Le financement des dépenses d'investissement.....	21
III. Une dette communale maîtrisée	23

Préambule

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRE complétant les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

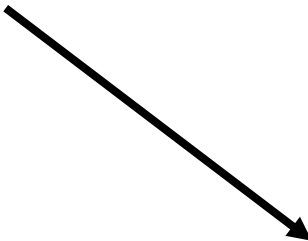
Ainsi, le présent rapport de présentation budgétaire précise les orientations annoncées lors du débat d'orientations budgétaires du 25 janvier 2024.

Le sens de l'action municipale pour 2024 sera de poursuivre l'adaptation de la ville à l'évolution du territoire avec comme axes prioritaires : le maintien de la qualité du service public, la poursuite de l'effort d'investissement pour aménager et structurer le territoire, le déploiement d'actions en faveur du développement durable notamment en matière énergétique et le maintien de l'attractivité culturelle de la ville.

Le projet de budget primitif 2024 a été construit en retenant, les priorités de l'équipe municipale, les grands enjeux et projets communaux tout en confirmant la volonté de contenir les ratios de solvabilité (niveau d'épargne et capacité de désendettement) à un bon niveau. Il est rappelé que la construction budgétaire 2024 fut réalisée afin de garantir une politique budgétaire saine et maîtrisée pour pouvoir répondre aux exigences d'un service public de qualité et continuer les investissements nécessaires au développement de notre commune.

Les équilibres financiers du budget 2024

Le budget 2024 s'élève toutes sections confondues à 24 722 322,35 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 17 096 942 €		RECETTES DE FONCTIONNEMENT 17 096 942 €
CHARGES A CARACTERE GENERAL 3 534 637 €		PRODUITS DES SERVICES 1 232 405 €
CHARGES DE PERSONNEL 10 010 000 €		FISCALITE LOCALE 13 382 255 €
ATTENUATION DE PRODUITS 962 500 €		DOTATIONS ET SUBVENTIONS 1 516 182 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE 628 446 €		AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE 609 800 €
CHARGES FINANCIERES 238 000 € - 14 300€ (ICNE)		IMPOTS ET TAXES HORS FISCALITE LOCALE 120 000 €
CHARGES SPECIFIQUES 1 000 €		OPERATIONS D'ORDRE : 53 300 €
OPERATIONS D'ORDRE 750 000 €		ATTENUATIONS DE CHARGES 180 000 €
Virement section investissement 986 659 €		RECETTES D'INVESTISSEMENT 7 695 380,35 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 7 695 380,35 €		Virement section investissement 986 659 €
REMBOURSEMENT DETTE 715 300 €		EMPRUNT 5 094 007,35 €
DEPENSES EQUIPEMENT 6 926 780,35 €		SUBVENTIONS 454 714 €
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVE 0 €		OPERATIONS D'ORDRE : 750 000 €
OPERATIONS D'ORDRE : 53 300 €		DOTATIONS ET RESERVES 410 000 €

I- Présentation de la section de fonctionnement

1. Les prévisions des dépenses de fonctionnement

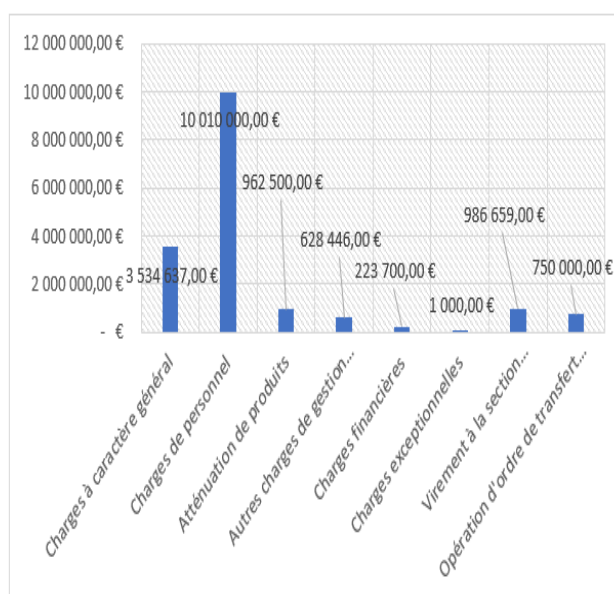
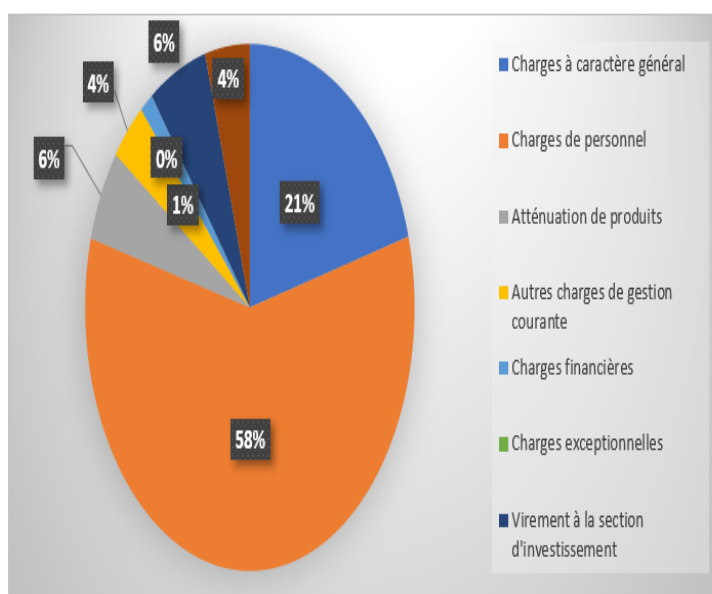
Les dépenses de fonctionnement de la commune de Saint-Jean-de-Védas s'élèvent à 17 096 942 €. Cette évaluation est liée à plusieurs facteurs qui marquent l'évolution des dépenses communales.

Tout d'abord, l'adaptation des services publics municipaux aux besoins d'une ville en pleine expansion démographique constitue un pilier majeur de ces dépenses. En raison de la croissance constante de la population, la commune de Saint-Jean doit ajuster ses services pour répondre efficacement à la demande croissante, engendrant ainsi des coûts opérationnels plus élevés.

Ensuite, l'explosion des dépenses énergétiques sont, ces dernières années, une préoccupation majeure en dépit du maintien du bouclier tarifaire et de l'amortisseur électricité en 2024 dont le seuil de déclenchement a été relevé à 250 €/MWh, comparativement au 180 €/MWh en 2023. Cette augmentation des coûts énergétiques pèse sur le budget communal. En outre, la hausse du prix de l'alimentation contribue également à l'augmentation globale des dépenses de fonctionnement et notamment pour le poste restauration scolaire.

Enfin, l'augmentation du point d'indice et d'autres mesures salariales représentent un facteur significatif dans l'évolution des dépenses.

Graphique 1 : Répartition des dépenses de fonctionnement



1.1.1. Les charges de gestion courante

1.1.1.1. La hausse modérée des charges à caractère général au chapitre 011

Le budget municipal de l'année 2024 est le reflet des engagements de la mairie envers ses citoyens et de sa volonté de maintenir et d'améliorer la qualité des services publics locaux. Dans ce cadre, les charges à caractère général connaissent une augmentation de 2 % par rapport au budget total de l'année précédente, atteignant ainsi la somme prévisionnelle de 3,5M €. Cette évolution est liée aux différents facteurs ci-après expliqués.

L'un des postes majeurs de ces charges à caractère général est la fourniture de repas, qui enregistre une augmentation de 4,2 % par rapport à 2023. Cette hausse appliquée par le prestataire s'explique par l'augmentation des coûts des denrées alimentaires, des frais de personnel, ou encore des contraintes logistiques liées à la distribution des repas. Il est essentiel de souligner que la fourniture de repas constitue un service essentiel pour les élèves védasiens. Ainsi, au titre du budget 2024, la fourniture de repas est évaluée à 0,65M€. Cette évaluation devra probablement être revue lors de la signature du prochain marché de la restauration fin avril.

Par ailleurs, la consommation de gaz, évaluée à 0,29M €, connaît une augmentation notable de 7 %. Cette hausse résulte de la vétusté des installations de gaz dans certaines écoles de la ville. Consciente de cette problématique, la municipalité a décidé d'agir en lançant ces prochains mois des études sur les groupes scolaires Cassin, Cabrol, et Louise Michel. L'objectif de ces études est, entre autres, de moderniser les installations de gaz afin de les conformer aux obligations du décret tertiaire « objectifs 2050 ». Cette démarche s'inscrit dans une volonté de durabilité et de sécurité des infrastructures municipales.

De même, la consommation d'eau, évaluée à coût constant à 50K €, mérite une attention particulière. A l'instar de l'électricité, la ville s'est aussi engagée dans une politique de rationalisation, voire d'incitation à une consommation écoresponsable de l'eau. Elle a signé une convention avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) pour se faire accompagner dans la mise en œuvre de ses actions de transition énergétique et écologique dont la maîtrise de l'énergie et de l'eau. Ce sont toutes ces initiatives qui expliquent cette maîtrise des coûts de la consommation de l'eau.

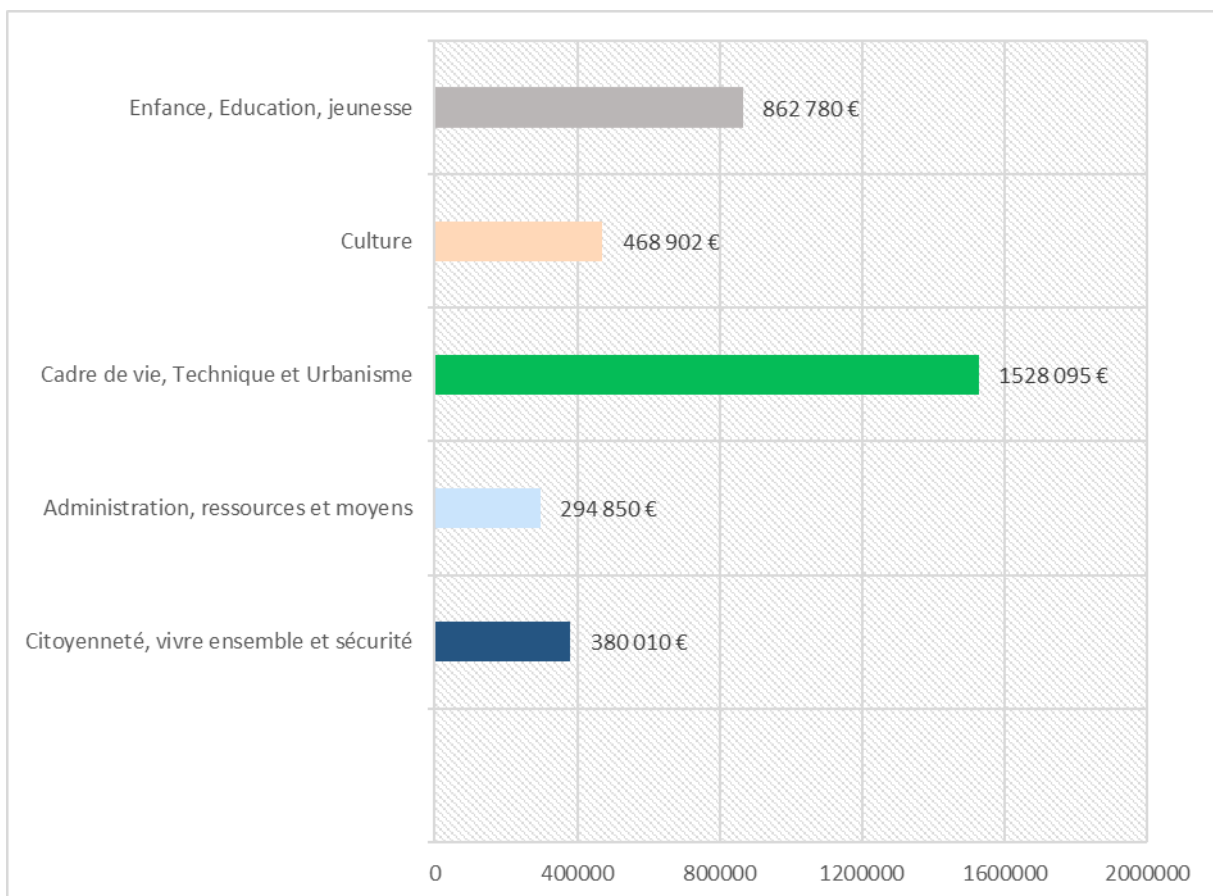
En ce qui concerne l'entretien et la réparation des bâtiments communaux, évalué à 0,20 M €, il s'agit de dépenses nécessaires pour assurer la pérennité des infrastructures publiques. La municipalité reconnaît l'importance de maintenir ces bâtiments en bon état, garantissant ainsi la sécurité et le bien-être des citoyens qui les fréquentent régulièrement. Cette dépense s'inscrit dans une logique de préservation du patrimoine communal et de garantie d'un cadre de vie de qualité pour l'ensemble des habitants de Saint-Jean-de-Védas.

Par ailleurs, la politique culturelle active de la ville contribue également à la dynamique des charges à caractère général. En effet, la programmation de nombreuses

manifestations tout au long de l'année, dont entre autres, le carnaval (4,5k €), la fête de la Saint-Jean (1,2K €), la fête de la courge (2,3K €), le concert de la Peyrière (3,7K €), le marché de Noël, le 14 juillet (16K €), le festival d'humour Védas en rire (12K €), le festival des arts rues (0,22M €), le voyage et le repas des aînés (65K €) génèrent des charges de fonctionnement. Ces événements font partie intégrante de la vie culturelle de la commune, offrant des moments de convivialité et d'échanges entre les habitants. De plus, l'entretien d'infrastructures culturelles comme le Chai du Terral et la promotion des activités culturelles et artistiques qui s'y déroulent ne sont pas sans générer des charges de fonctionnement. Pour le budget 2024, les dépenses artistiques du Chai du Terral sont évaluées à 0,20M €.

En parallèle, le développement de la musique et de l'art plastique occupe une place prépondérante dans la politique culturelle de la ville. L'éducation artistique et culturelle dans les écoles, le développement de Musique Assistée par Ordinateur à l'école de musique, et l'ouverture vers l'Europe avec des programmes d'échanges entre l'école de musique de Saint-Jean-de-Védas et celle de Varsovie (4K € prévus pour l'accueil d'élèves polonais) constituent autant d'initiatives visant à enrichir l'offre culturelle et à favoriser l'épanouissement des citoyens védasiens. Plus concrètement, les charges générales hors masse salariale issues du fonctionnement de l'école d'art plastique sont évaluées à 6K € tandis que pour l'école de musique, elles sont évaluées à 12,3K €.

Graphique 2 : Répartition des charges à caractère général par pôle d'activité



Source : Ciril

1.1.1.2. La hausse modérée des charges de personnel au chapitre 012

La masse salariale représentera 58 % des dépenses de fonctionnement (réelles et ordres) de la collectivité en 2024 soit 10 010 000 € et 65 % de ses dépenses réelles. Les dépenses de personnel connaîtront une augmentation de 4 % par rapport au budget total de 2023.

Les facteurs expliquant l'évolution prévue de la masse salariale pour l'année 2024 comprennent, en l'occurrence, le Glissement Vieillesse et Technicité, et l'évolution prévue de la masse salariale 2024 due à :

- L'impact en année pleine de l'augmentation du point d'indice effective depuis juillet 2023 (102 000€/an) ;
- L'application de la mesure nationale relative à l'octroi de 5 points d'indice supplémentaires à compter du 01/01/2024 (98 000€/an) ;
- L'augmentation des cotisations CNRACL (36 000€/an) ;
- La création d'un poste de technicien au sein du pôle Aménagement du territoire ;
- Certains agents travaillant depuis plusieurs années au sein de la collectivité étaient dans des situations contractuelles précaires. Dans le but de résorber ces situations et d'offrir une stabilité aux agents concernés, plusieurs régularisations sont intervenues depuis 2021 et se poursuivront en 2024 ;
- La poursuite de la revalorisation du régime indemnitaire initiée en juillet 2023.

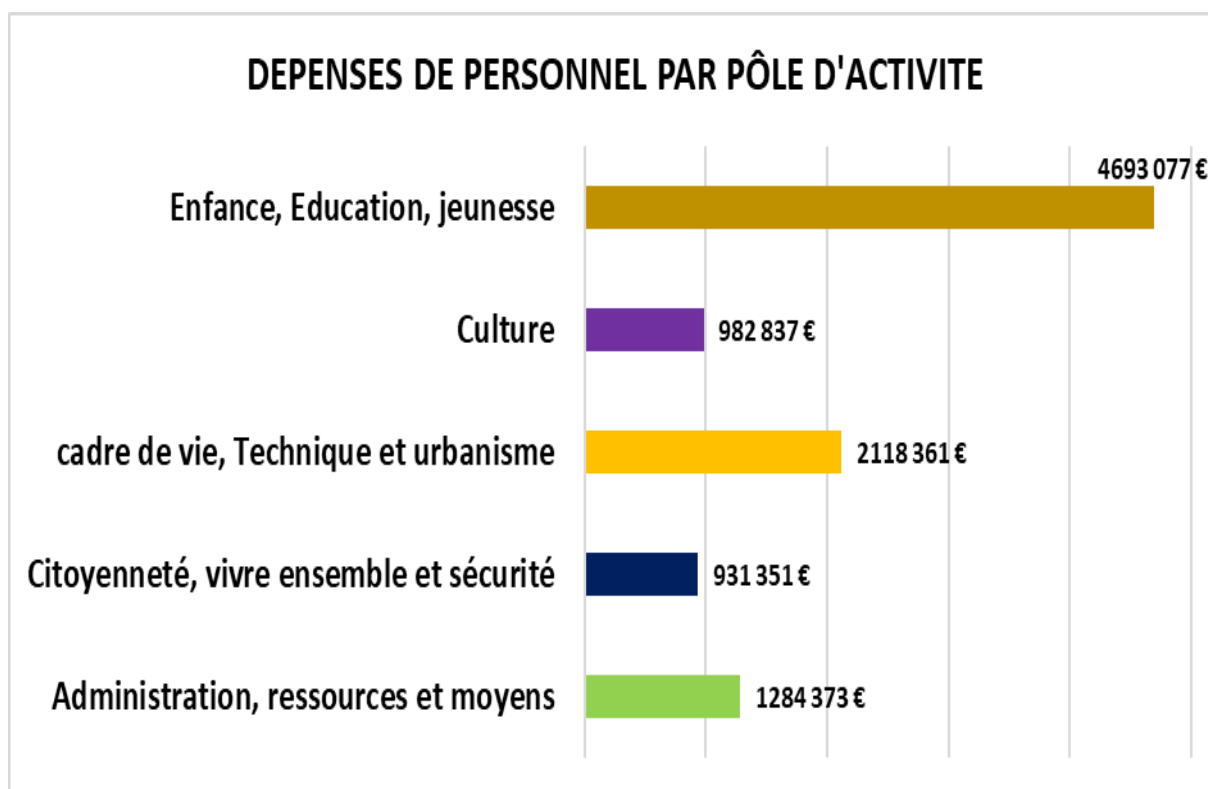
Les objectifs visés par la politique de gestion des ressources humaines s'inscrivent dans les priorités suivantes :

- Assurer un pilotage de la masse salariale de manière à veiller à l'optimisation des moyens,
- Adapter les services municipaux aux priorités municipales, aux besoins des citoyens-usagers et aux évolutions de notre temps.

Pour atteindre ces objectifs, l'activité RH doit porter tant sur les évolutions immédiates (opportunité de remplacer tout départ définitif, favoriser la mobilité interne, recours aux remplacements et aux contractuels pour accroissement temporaire/saisonnier d'activités) qu'à moyen terme (besoins en formation, anticipation des profils d'agents recherchés au regard de l'évolution des besoins, ...).

Dans le même temps, la ville entend poursuivre l'amélioration des conditions de travail des agents, levier de lutte contre l'absentéisme.

Graphique 3 : Répartition des dépenses de personnel par pôle d'activité



Source : RH

1.1.1.3. Les autres charges de gestion courantes

Ces charges concernent les dépenses liées aux atténuations de produit du chapitre 014 et autres charges de gestion du chapitre 65

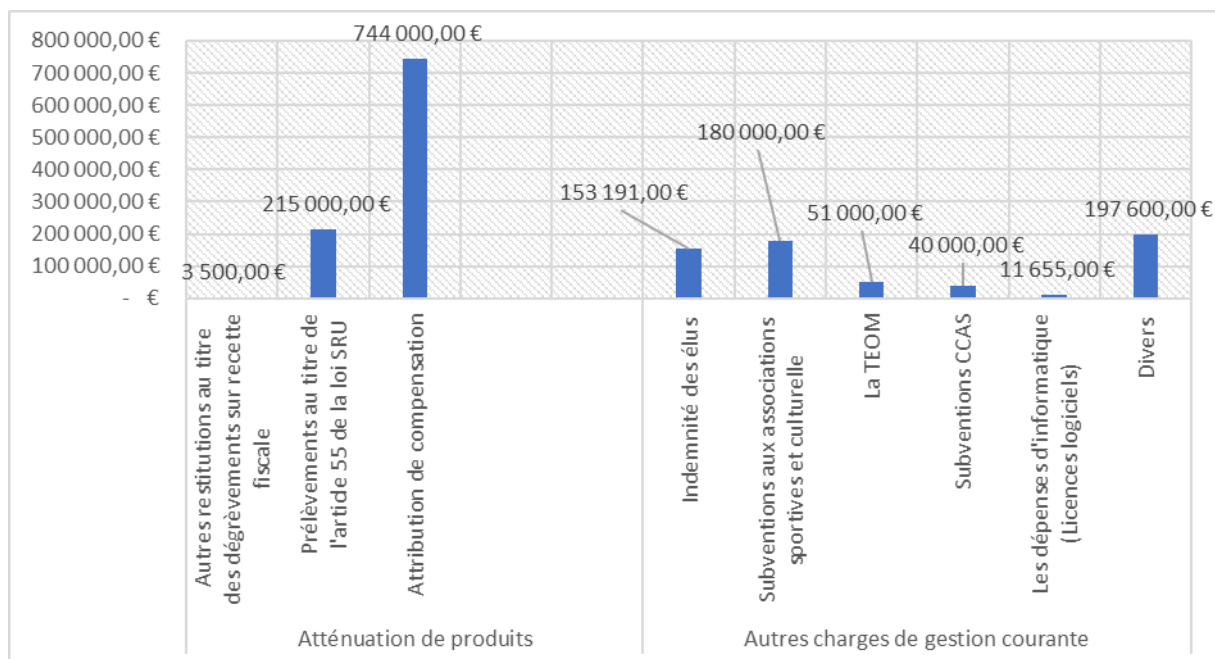
Atténuation de produit du chapitre 014 :

Les dépenses relatives aux atténuations de produit sont évaluées à 0,96 M€. Elles sont constituées du prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU d'un montant de 0,21M €, de l'attribution de compensation versée à la Métropole pour 0,74M € ainsi que des restitutions au titre de dégrèvement sur les contributions directes pour 3,5K€.

Les autres charges de gestion du chapitre 65 :

Sur ce chapitre, les dépenses sont estimées au total à 0,62 M€. Evaluées légèrement à la hausse de 4% par rapport au budget 2023, ces dépenses se composent principalement des indemnités des élus évaluées à coût constant à 153 K€, des subventions aux associations sportives et culturelles (180 k€), de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (51K €) ainsi que de la subvention au bénéfice du CCAS (40K€).

Graphique 4 : Dépenses liés aux atténuations des produits et autres charges de gestion courante



Source : Ciril

1.1.2. Les charges hors gestion courante

Ces dépenses concernent, d'une part les charges financières liées aux intérêts de la dette et d'autre part, les charges exceptionnelles

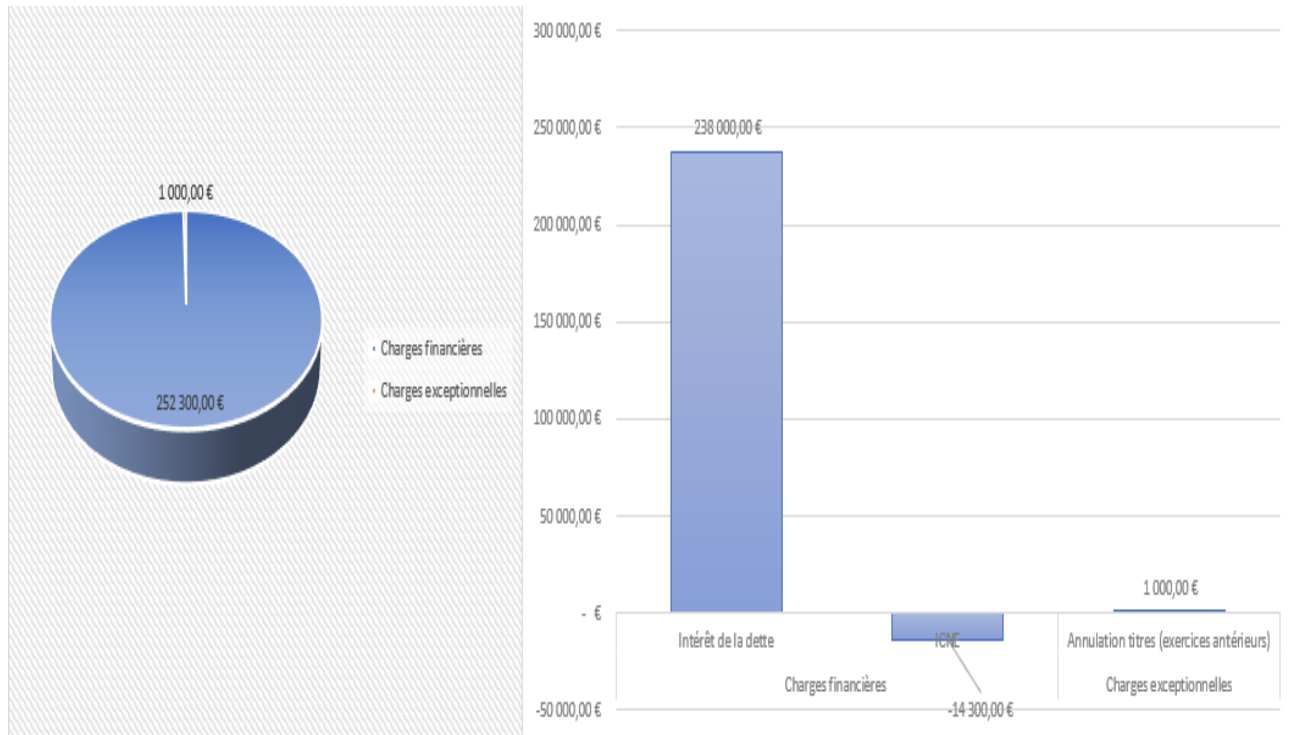
Une prévision à la baisse mais prudente des charges financières au chapitre 66 :

Les charges financières s'élèveront à 238 000 € (-14 300€ d'ICNE) soit - 5% par rapport à 2023. Toutefois, il convient de préciser que la prudence reste de rigueur eu égard au fait que les emprunts indexés sur le livret A et Euribor voient leurs taux d'intérêts augmentés même si le vieillissement de la dette permet de limiter l'évolution de ce chapitre.

Les charges exceptionnelles du chapitre 67 :

Ces recettes qui sont estimées à 1K € concernent l'annulation de certains titres sur exercices antérieurs.

Graphique 5 : Répartition entre les charges financières et exceptionnelles



Source : Ciril

1.2. Les dépenses d'ordre de fonctionnement

Les dépenses d'ordre de fonctionnement sont des opérations internes n'impliquant pas de flux de trésorerie réels. En d'autres termes, elles comprennent des ajustements ou des transferts entre différentes sections du budget de la commune sans entraîner de sorties de fonds. Au Budget 2024, ces dépenses sont évaluées à 1,7 M €, elles seront complétées lors de la reprise de l'excédent constaté au compte administratif 2023 pour minorer le recours à l'emprunt 2024.

Tableau 1 : Evolution des dépenses de fonctionnement entre 2023 et 2024

Chap	Libellé	Budget Total 2023 hors excédent de 2022 affecté au chapitre 65 (2 242 925,98 €)	BP 2024	Taux d'évolution
11	Charges à caractère général	3 475 812,00 €	3 534 637,00 €	2%
12	Charges de personnel	9 588 107,00 €	10 010 000,00 €	4%
14	Atténuation de produits	964 520,00 €	962 500,00 €	0%
65	Autres charges de gestion courante	603 200,00 €	628 446,00 €	4%
TOTAL DEPENSES GESTION COURANTE		14 631 639,00 €	15 135 583,00 €	3%
66	Charges financières	234 481,00 €	223 700,00 €	-5%
67	Charges exceptionnelles	24 300,00 €	1 000,00 €	-96%
TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT		14 890 420,00 €	15 360 283,00 €	3%
23	Virement à la section d'investissement	3 102 218,00 €	986 659,00 €	-68%
42	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 100 000,00 €	750 000,00 €	-32%
TOTAL DEPENSES ORDRE FONCTIONNEMENT		4 202 218,00 €	1 736 659,00 €	-59%
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		19 092 638,00 €	17 096 942,00 €	-10%

Source : Ciril

2. Présentation des recettes de fonctionnement

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 17 096 942 €, réparti entre les recettes réelles et recettes d'ordre.

2.1. Une hausse attendue des recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont celles que la commune devra effectivement percevoir dans le cadre de son fonctionnement quotidien. Ces recettes

incluent notamment la fiscalité locale, les participations de l'État, les recettes liées aux services publics, les ventes de biens et services et autres recettes exceptionnelles.

Des recettes fiscales relativement dynamiques (Chapitre 73) :

Les impôts et taxes (chapitre 73) sont évalués au montant de 13,5 M €. Ils sont portés principalement par le produit des contributions directes évalué à 11,9 M€, soit 88% de la somme totale. Ces contributions directes sont composées de la taxe foncière sur les propriétés bâties (11,47 M € après application du coefficient correcteur) et non bâties (0,15 M €), de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (0,28 M €).

Depuis de nombreuses années, la commune de Saint-Jean-de-Védas n'a pas modifié ses taux d'imposition¹. En 2024, il n'y aura pas d'évolution des taux de fiscalité, de nouveau. L'évolution fiscale reposera sur les deux variables classiques que sont :

- D'une part, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, soit +3,9% pour 2024 ;
- D'autre part, la variation physique des bases liée au dynamisme des constructions sur le territoire de la ville. Entre 2022 et 2023, le nombre de maisons construites augmenterait très légèrement de 0,4%², les appartements de +4%³, les dépendances de +5%⁴, les commerces de +2,5%⁵.

Au demeurant, il convient de rappeler que l'estimation de la recette fiscale est provisoire, à ce jour, puisque l'état fiscal 1259 reprenant les bases fiscales prévisionnelles 2024 ne sera reçu qu'à la fin du premier trimestre de 2024 comme chaque année.

Les autres recettes de ce chapitre seront, comme chaque année, le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (0,12M €), la taxe sur les pylônes électriques (0,10M €), la taxe sur l'électricité (0,29M €), la taxe sur la publicité extérieure (0,39M €) et les droits de mutation (0,62M €) qui devraient, pour ces derniers, baisser d'environ -30% par rapport à 2023 du fait de la crise du logement constatée actuellement sur le marché de l'immobilier.

Les produits des services et du domaine (chapitre 70) en hausse :

Les revenus des services, du domaine et des ventes divers sont prévus pour un montant à 1,2M € au budget 2024. Par rapport à l'exercice 2023, ces recettes tarifaires augmenteraient de +9%. Cette augmentation serait liée notamment à la fréquentation des services municipaux et aux nouveaux tarifs adoptés.

Ces recettes sont constituées :

¹ TH sur les résidences secondaires : 14,11%, TFPB : 46,55% s et ; et TFPNB : 96,14%

² En 2022, la ville comptait sur son territoire 3454 maisons. En 2023, ce nombre est passé à 3467. Cf Fichier foncier de la ville-Ofea Web.

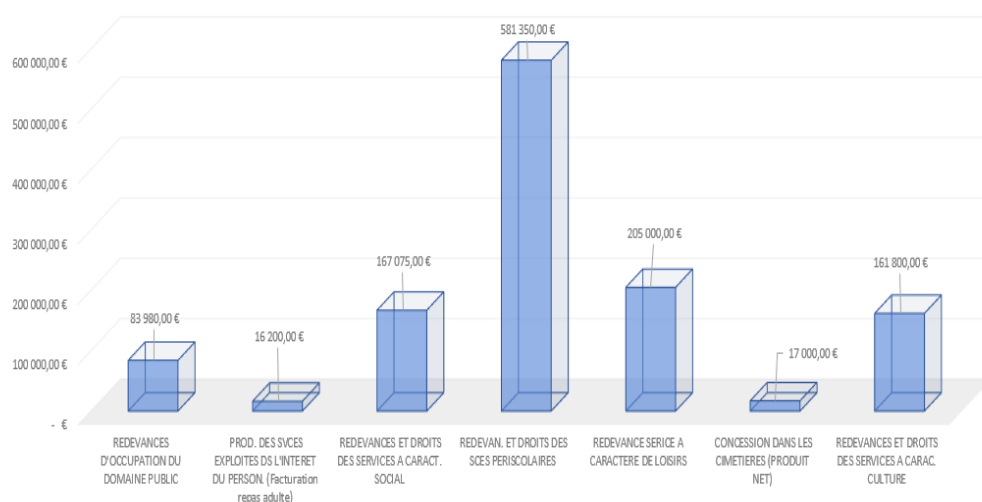
³ La ville comptait 3268 appartements en 2022. En 2023, ce nombre est passé à 3410. Cf *ibid.*

⁴ La ville comptait 5078 dépendances en 2022. En 2023, ce nombre est passé à 5340. Cf *ibid.*

⁵ La ville comptait 1456 locaux commerciaux en 2022. En 2023, ce nombre est passé à 1492. Cf *ibid.*

- Des redevances d'occupation du domaine public (84K) tirées, entre autres, des loyers de mise à disposition de terrains pour l'installation d'antennes de réseau mobile (ex : antenne du terrain de rugby, LA LAUZE et Etienne Vidal pour des réseaux mobiles tels que Orange, TOTEM, ou encore YVORY SFR et CELLNEX), et du publicitaire Clear Channel ;
- Du produit de la vente de concessions dans les cimetières (17K €) ;
- Du produit des services exploités dans l'intérêt du personnel (16K €), tiré de la facturation des Repas entre autres ;
- Des redevances et droits des services à caractère social (0,17M €) tels que le Voyage des Aînés, et la facturation de la crèche collective (MULA) et de la crèche familiale (SARF) ;
- Des redevances et droits des services à caractère culturel (0,16M €) liés à la billetterie du chai du terral et la facturation de l'école de Musique et celle des arts plastiques ;
- Des redevances et droits des services à caractère de loisirs (0,20M €). Il s'agit notamment des recettes liées à la facturation de l'ALSH et du centre de jeunesse ;
- Des redevance et droits des services périscolaires (0,58M €) : Il s'agit des recettes tirées de la restauration scolaire ainsi que de la facturation de l'ALP.

Graphique 6 : La répartition des produits des services et du domaine



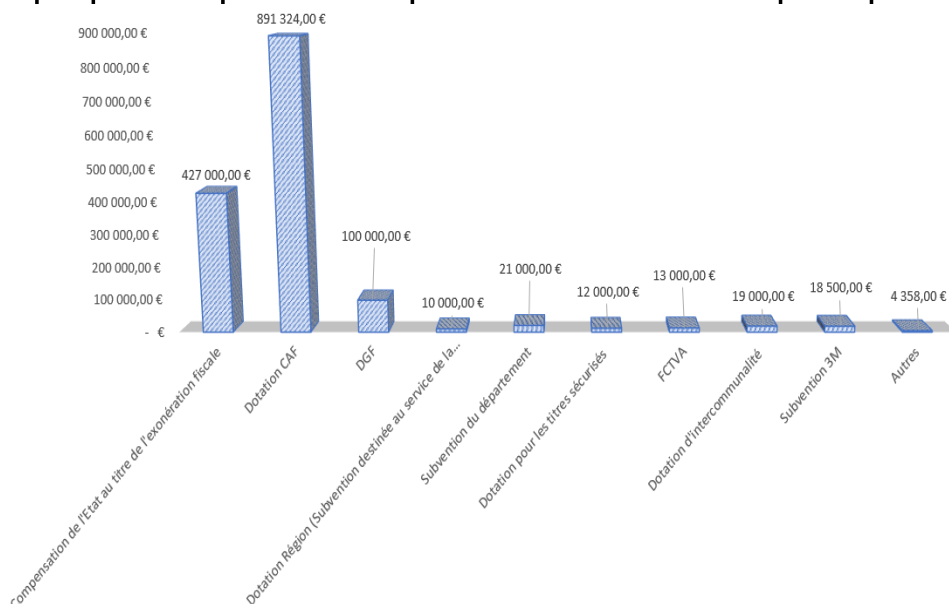
Source : Ciril

Les dotations et participations (74) :

Les dotations et participations sont estimées à 1,5M €. Par rapport à l'exercice 2023, elles diminueraient de -12% du fait des recettes complémentaires perçues au cours de l'année 2023. Toutefois, il convient de signaler que certaines dotations à l'intérieur de ce chapitre sont prévues à la hausse.

- **Une hausse attendue de la Dotation Globale de Fonctionnement** : En effet, quoique la commune de Saint-Jean-de-Védas ne bénéficiera pas de la hausse de 320M d'euros de la DGF prévue par la loi de finances 2024⁶, sa poussée démographique lui permettra de bénéficier d'une hausse de la dotation forfaitaire à laquelle s'ajouterait une part liée à la dotation nationale de péréquation. Ainsi, au titre de cette dotation forfaitaire, la commune escompte environ 0,10M €, soit une hausse estimée de 14,5% par rapport au montant perçu au titre de l'exercice 2023 (0,087M €).
- **Une baisse prévue des dotations versées par la CAF** : Dans le cadre de ses politiques axées sur l'enfance, l'éducation, et la jeunesse, la ville bénéficie annuellement de soutiens de la CAF. Pour l'exercice budgétaire 2024, le montant est estimé à 0,89M €, soit 14% en moins par rapport au budget 2023, du fait de régularisations perçues en 2023 (Covid).
- **Les compensations fiscales versées par l'Etat au titre des exonérations**. Décidées par le législateur, ces recettes sont estimées à 0,43 M €, soit une somme identique par rapport au budget 2023.

Graphique 7 : Répartition des produits des dotations et participation



Source : Ciril

⁶ Dans la répartition qui a été fait de l'enveloppe de 320 M €, sur les 290 M € affectés aux communes, 140 M € seront versés aux communes au titre de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) et 150 M€, au titre de la dotation de solidarité rurale (DSR). Or la Commune de Saint-Jean-de-Védas ne perçoit aucune de ces deux dotations.

Les autres recettes (chapitre 013, 75 et 77) :

Ces recettes sont estimées pour un montant de 0,80M€, soit -9% par rapport au budget 2023. Elles concernent principalement :

- Les remboursements de salaires au titre des arrêts maladie ou autres causes estimés à 0,18M € ;
- Les loyers perçus au titre de l'usage des biens municipaux par un tiers estimés à 0,40 M € ;
- Les contributions des mécènes accompagnant le festival des arts de la rue estimées à 0,22 M €.

2.2. Les recettes d'ordre de la section de fonctionnement

Ces recettes sont de simples écritures qui permettent de traduire fidèlement la réalité financière de la commune mais elles n'ont pas d'impact direct sur la trésorerie, car elles ne correspondent pas à des entrées réelles.

Au budget 2024, ces opérations liées à la neutralisation des amortissements et à la reprise de subventions d'années antérieures, sont estimées à 53 K contre 0,36M € en 2023.

Tableau 2 : Evolution des recettes de fonctionnement

	Budget Total 2023	BP 2024	Evolution Projet BP 2024/Budget Total 2023
70-Produits des services et du domaine	1 129 990,00 €	1 232 405,00 €	9%
73-Fiscalité	13 051 320,00 €	13 502 255,00 €	3%
74-Dotations et participations	1 723 300,00 €	1 516 182,00 €	-12%
Autres chapitres (013, 75, 77)	868 140,00 €	792 800,00 €	-9%
Excédent de fonctionnement reporté	4 247 128,98 €	0 €	-100%
Recettes d'ordre	357 360,00 €	53 300,00 €	-85%
TOTAL	21 377 238,98 €	17 096 942,00 €	

Source : *Ciril*

II. Présentation de la section d'investissement

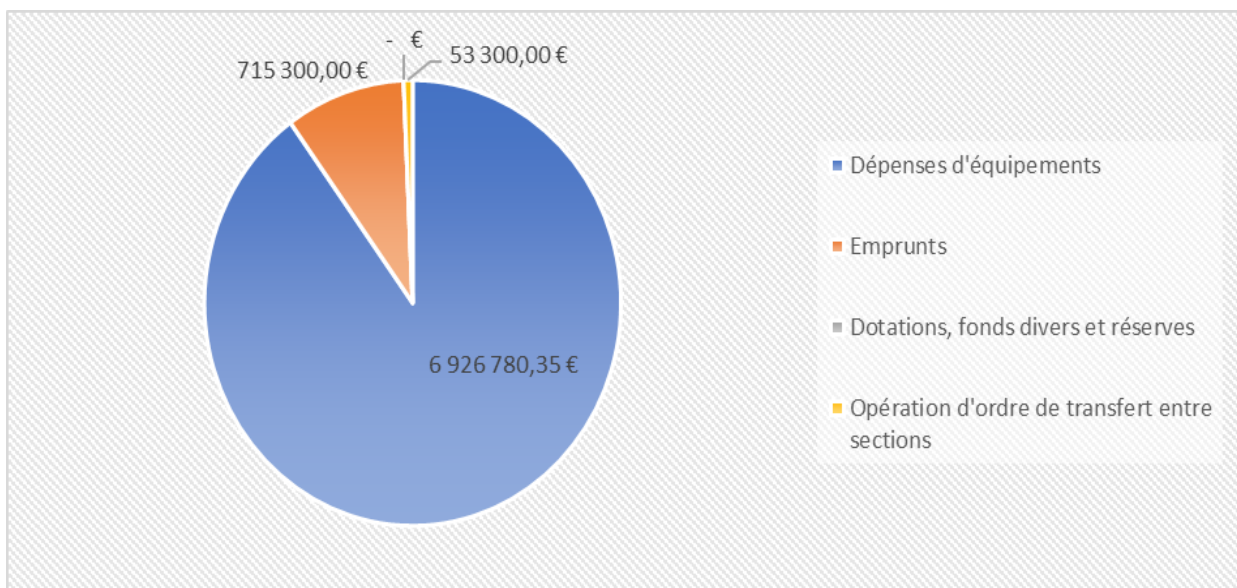
1. Prévisions des dépenses d'investissement

Conformément aux orientations budgétaires présentées, la municipalité poursuit son programme d'investissements établi sur la durée du mandat. Ce programme est ancré dans une double perspective : l'amélioration significative de l'offre de services publics au bénéfice de la communauté védasienne et une approche résolument écologique.

L'accent mis sur l'amélioration des services publics vise à répondre aux besoins croissants de la population, en garantissant des infrastructures modernes, accessibles et efficaces. Parallèlement, la dimension écologique du plan d'investissement atteste de l'engagement de la commune pour la préservation de l'environnement. Des initiatives allant de la mise en place d'infrastructures éco-responsables à l'adoption de matériels informatiques plus respectueux de l'environnement seront au cœur des projets. Cette approche holistique illustre la volonté de la commune d'inscrire son développement dans une trajectoire à la fois progressive, responsable et harmonieuse, bénéficiant à l'ensemble de la collectivité.

Au budget 2024, les dépenses totales d'investissement sont estimées à 7,7M €.

Graphique 8 : Répartition des dépenses d'investissement



Source : *Ciril*

Ces dépenses sont réparties entre les dépenses réelles en hausse continue et les dépenses d'ordre.

1.1. La hausse continue des dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement sont celles qui devront effectivement être engagées par la commune dans le cadre de ses projets à moyen ou long terme. Ces

dépenses sont liées, entre autres, à l'acquisition, à la construction, à la rénovation ou à l'amélioration des actifs physiques de la commune. Elles sont réparties entre les dépenses d'équipement davantage portées sur la protection de l'environnement et les dépenses financières.

1.1.1. Les dépenses d'équipement davantage portées sur la transition écologique

Au budget 2024, les dépenses d'équipement sont évaluées 6,9M €. Elles sont en hausse de 7% par rapport à 2023.

Comme déjà indiqué supra, la ville entend poursuivre son effort en faveur de la protection de l'environnement. Aussi, le budget 2024 dont l'ambition est d'être « vert », met l'accent sur le caractère écologique des dépenses aussi bien des services que des grands projets.

Les dépenses des services : Ces dépenses sont évaluées à 1M €. Dans cette enveloppe affectée à l'amélioration des services et aux gros entretiens des équipements et bâtiments, la commune prévoit, entre autres, des dépenses écologiques pour :

- Remplacer l'éclairage extérieur de la gendarmerie, des arènes, du terrain de rugby, de tennis, du parc de la Peyrière, et du complexe Etienne Vidal, par du LED. Cette opération est évaluée à 0,14M € ;
- Installer des panneaux photovoltaïques à l'ALSH (45 K) ;
- Acheter un utilitaire électrique pour le CTM (25K)
- Le passage vers la technologie LED du parc matériel lumière du Chai du Terral (59K €) ;

Outre ces dépenses à forte connotation écologique qui ne sont pas exhaustives, il y a également, entre autres, celles liées à la clôture du terrain de rugby (70K), au renouvellement des tapis endommagés suite à l'inondation de la MPE (4,8K €), à la réalisation des travaux de réaménagement des espaces au Centre Technique Municipal et à la Police Municipale (50K €), à la réalisation des travaux de rénovation du bâtiment de la mairie avec la poursuite du remplacement de certaines menuiseries avec double vitrage (20K €) et le réaménagement des espaces (10K €), à la rénovation des loges du Chai du Terral (60K €).

Le budget 2024 reflète aussi l'intérêt particulier que la municipalité accorde à l'Education, donc à l'optimalité du cadre d'apprentissage des jeunes védasiens. Dans cette perspective, il est prévu, entre autres, la mise en place du câblage wifi à l'école maternelle René Cassin, une borne wifi à l'école élémentaire Georges Rascol, l'achat de produits et de matériels divers (des chariots pour Alain Cabrol et Jean d'Ormesson, un lave-linge professionnel, réfrigérateur pour l'école maternelle Louise Michel, lave-vaisselle professionnel pour l'école maternelle Anita Gil), l'achat d'une nouvelle table de préparation à la cantine de l'école élémentaire Georges Rascol, des travaux d'aménagement du chalet ALP de Louise Michel pour redistribuer les pièces de manière plus accessible et l'installation de paillasses dans les classes pour le Groupe scolaire Louise Michel, la réhabilitation du sol de l'école élémentaire Georges Rascol (0,225 M€),

l'installation d'une pergola pour la cour Jean d'Ormesson. Ces dépenses sont complétées par le forfait par classe des écoles maternelles et élémentaires d'un montant total de 25K €.

Par ailleurs, pour 2024, la commune versera en subvention d'équipement un montant 0,76M € dont 0,50M € au titre du fonds de concours voirie destiné à 3M.

Les dépenses des grands projets :

Les grands projets de la commune sont exécutés en autorisation de programme⁷ et crédits de paiement⁸ (AP/CP). Au nombre de ces projets, il y a notamment :

- Centre Jeunesse ;
- Cours Oasis ;
- Couverture des courts de Tennis ;
- Extension de la vidéo-protection ;
- Salle sportive / Halle gymnique Roque Fraisse ;
- La maison de la nature et le parc du Terral.

Sur l'exercice 2024, les travaux de certains de ces projets à l'instar du Centre de jeunesse ou de l'extension de la vidéo protection débuteront, tandis que pour d'autres, tels que les cours oasis et la couverture des courts de tennis, poursuivront leur exécution.

Tableau 3 : Projets exécutés en AP/CP au BP 2024

Projet	Autorisation de programme	CP consommés antérieurs	CP consommés 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
Centre Jeunesse	3 700 000,00 €	31 754,87 €	143 406,68 €	2 250 000,00 €	1 274 838,45 €	
Extension gendarmerie	478 000 €	3 582 €	0 €	cloturé		
Maison de la nature et parc du Terral	800 000 €	98 169,43 €	31 264,80 €	436 000,00 €	234 565,77 €	
Cours oasis	1 800 000 €	317 057,74 €	550 570,54 €	560 000,00 €	372 371,72 €	
Salle de sport/Halle Gymnique Roque Fraisse	4 000 000 €		1 752 €	25 000 €	1 000 000 €	2 973 248 €
Extension vidéo protection	250 000 €		4 308 €	100 000 €	145 692 €	
COUVERTURE DES TENNIS	2 375 000 €	13 850 €	981 100 €	1 380 049 €		

Source : Service finances

⁷ Cette autorisation permet d'engager des dépenses sur une période étendue, souvent pluriannuelle. Elle offre la flexibilité nécessaire pour planifier et mettre en œuvre des projets d'envergure sur le moyen ou le long terme, sans avoir besoin de disposer immédiatement des fonds nécessaires.

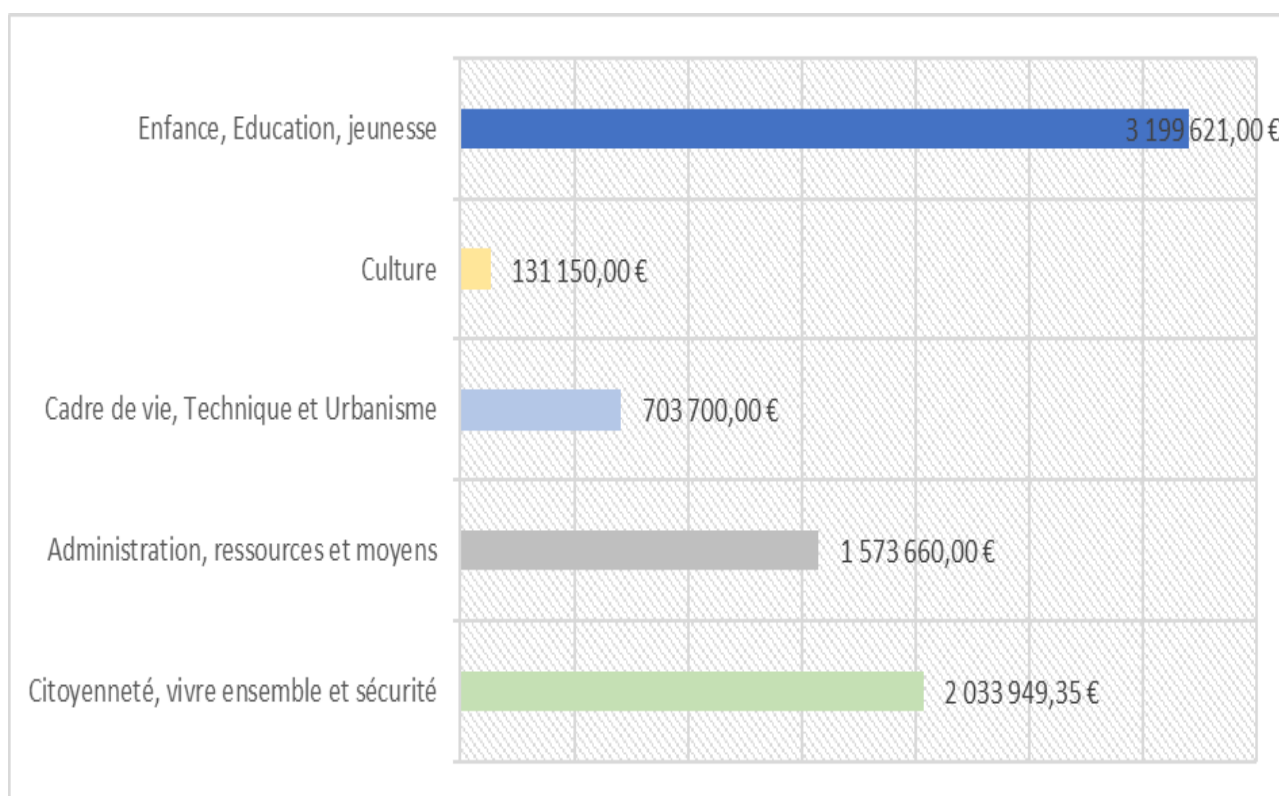
⁸ Les crédits de paiement (CP) représentent la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme.

1.1.2. Les dépenses financières

Ces dépenses ne concernent que le remboursement du capital de la dette évalué à 715 300 € pour 2024.

Ainsi, l'annuité (intérêts + capital) des emprunts 2024 s'élèvera à 939 000 €.

Graphique 9 : Répartition des dépenses réelles d'investissement par pôle d'activité en 2024



Source : Ciril

1.2. Les dépenses d'ordre d'investissement

Comme les opérations d'ordre de la section de fonctionnement, il s'agit de simples écritures qui n'impliquent pas de mouvements de trésorerie réels, c'est-à-dire, de sortie effective de fonds. C'est le cas notamment des opérations de transfert entre sections (040) et des opérations patrimoniales du chapitre 041.

Au budget 2024, ces opérations de transfert entre sections (040), sont évaluées à 53K €.

Tableau 4 : Total des dépenses d'investissements cumulées

Chap	Libellé	Budget Total 2023	BP2024
20	Immobilisations incorporelle	164 186,43 €	46 500,00 €
204	Subventions d'équipement versées	557 060,00 €	757 060,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 249 998,82 €	971 171,00 €
TOTAL DES SERVICES		1 971 245,25 €	1 774 731,00 €
202102_	CENTRE JEUNESSE	506 600,00 €	2 250 000,00 €
202103_	COURS OASIS	553 705,00 €	560 000,00 €
202101_	REHABILITATION DES ESCHOLIERS	463 904,31 €	
202106_	TENNIS	2 212 160,00 €	1 380 049,35 €
202107_	EXTENSION GENDARMERIE	40 000,00 €	Clôturé
202109_	MAISON DE LA NATURE	230 000,00 €	436 000,00 €
202201_	SALLE SPORTIVE / HALLE GYMNIQUE ROQUE FRAISSE	55 000,00 €	25 000,00 €
202202_	DECRET TERTIAIRE	265 220,23 €	300 000,00 €
202301_	POLITIQUE AGROENVIRONNEMENTALE	95 000,00 €	76 000,00 €
202302_	EXTENSION VIDEOPROTECTION	70 000,00 €	100 000,00 €
202401_	DOMAINE DU TERRAL		25 000,00 €
TOTAL DES OPERATIONS		4 491 589,54 €	5 152 049,35 €
TOTAL DEPENSES EQUIPEMENT		6 462 834,79 €	6 926 780,35 €
16	Emprunts et dettes assimilées	661 070,00 €	715 300,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 100,00 €	
TOTAL DEPENSES FINANCIERES		662 170,00 €	715 300,00 €
40	Opération d'ordre de transfert entre sections	357 360,00 €	53 300,00 €
41	Opérations patrimoniales		
TOTAL DEPENSES ORDRE INVESTISSEMENT		357 360,00 €	53 300,00 €
001	Solde d'exécution de la SI reporté (si -)	1 251 720,60 €	
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		8 734 085,39 €	7 695 380,35 €

Source : Ciril

2. Le financement des dépenses d'investissement

Pour financer ses dépenses d'investissement, la commune mobilisera un certain nombre de recettes au niveau interne et externe.

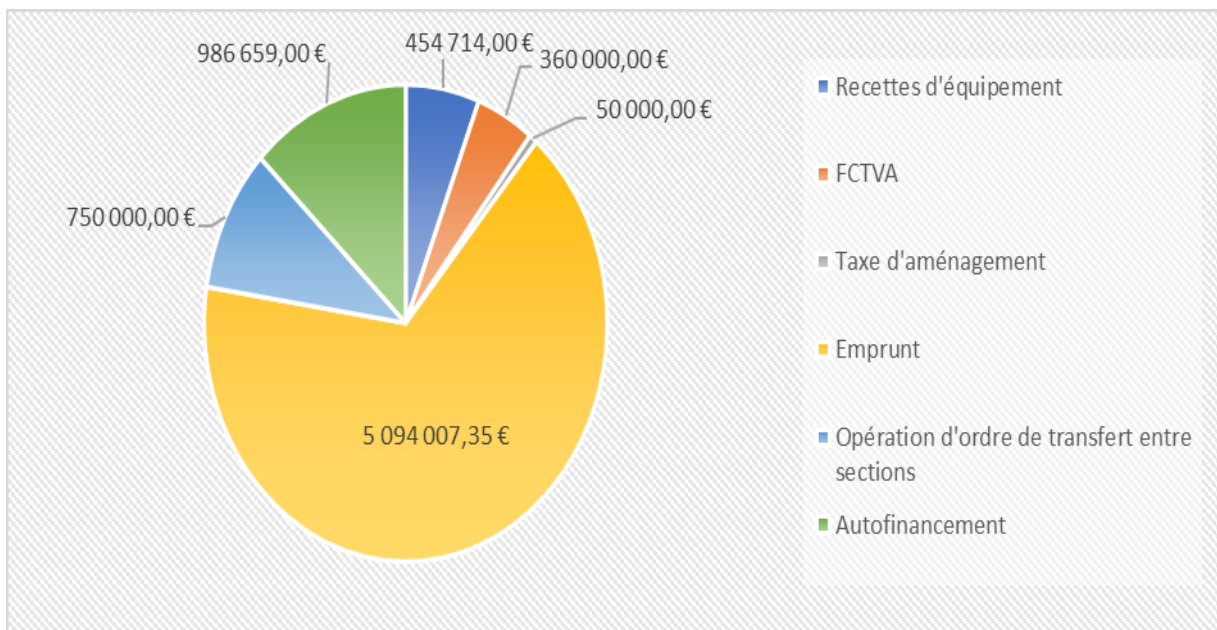
Les recettes externes : les investissements de la ville devront être financés essentiellement sur emprunt dont le montant est évalué provisoirement à 5 M €. Il va sans dire que ce montant diminuera en fonction des autres financements mobilisés à l'instar des subventions dont le montant au budget 2024 est à ce jour de 454 714 € et de la reprise des excédents de fonctionnement qui seront constitués lors du vote du CA 2023. A ce propos, le service des finances s'emploie à trouver plus de subventions.

A titre de rappel, à ce jour, pour le projet du centre de jeunesse, des subventions ont été obtenues auprès de la CAF (0,235 M €), et de la Métropole (0,15M €) ; et 15K € de DETR octroyés par l'Etat pour la vidéoprotection.

Par ailleurs, la commune devrait recevoir au titre du FCTVA 0,36 M€ et 50K € au titre de la taxe d'aménagement.

Sur le FCTVA, il convient de rappeler que le montant inscrit au budget 2024 correspond aux dépenses d'équipement réalisées en 2022. Le taux de compensation forfaitaire est fixé à 16,404 % appliqué aux dépenses éligibles à ce fonds. Tandis que pour la taxe d'aménagement, qui est encaissée par la Métropole, le montant inscrit correspond au 50% qui sont reversés à la commune.

Graphique 10 : Répartition des recettes d'investissement



Source : Ciril

Tableau 5 : Total des recettes cumulées d'investissement

Chap	Libellé	Budget Total 2023	BP2024
13	Subventions d'équipement reçues	67 340,00 €	54 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	2 159 896,07 €	5 094 007,35 €
202101_	REHABILITATION ESCHOLIERS	625 285,78 €	- €
202102_	CENTRE JEUNESSE		385 000,00 €
202103_	COURS OASIS	655 616,00 €	- €
202106_	TENNIS	763 610,00 €	- €
202302_	EXTENSION VIDEOPROTECTION		15 714,00 €
TOTAL DES OPERATIONS		2 044 511,78 €	400 714,00 €
TOTAL RECETTES EQUIPEMENT		4 271 747,85 €	5 548 721,35 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	197 700,00 €	410 000,00 €
24	Produit des cessions d'immo	13 200,00 €	- €
TOTAL RECETTES FINANCIERES		210 900,00 €	410 000,00 €
21	Virement de la section de fonctionnement	3 102 218,00 €	986 659,00 €
40	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 100 000,00 €	750 000,00 €
TOTAL RECETTES ORDRE INVESTISSEMENT		4 202 218,00 €	1 736 659,00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		8 684 859,85 €	7 695 380,35 €
1	Solde d'exécution de la SI reporté (si +)		
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT CUMULEES		8 684 865,85 €	7 695 380,35 €

Source : Ciril

III. Une dette communale maîtrisée

La structure de dette de la collectivité

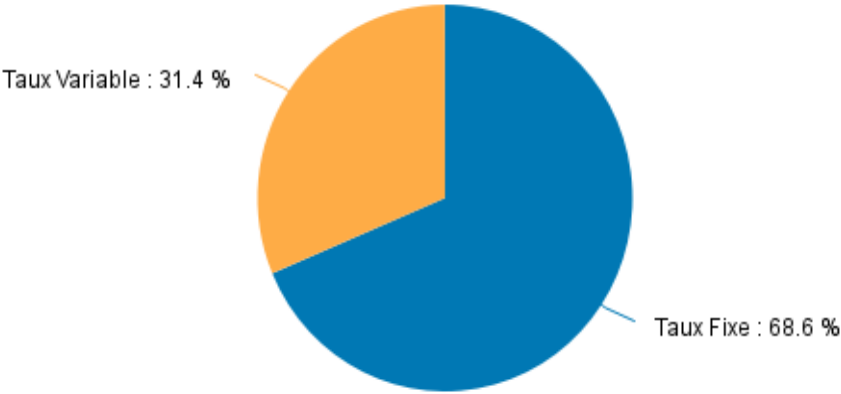
La collectivité dispose d'une structure de dette saine et sans risque : les emprunts en cours sont tous classés 1-A (sans risque) selon la charte Gissler.

La dette se compose de 13 emprunts pour un encours au 1^{er} janvier 2024 égal à 7,9 M€.

La structure de l'encours montre une gestion prudente de la dette ; la Ville étant protégée contre une remontée des taux avec la plus grosse partie de son encours à taux fixe (68,6%).

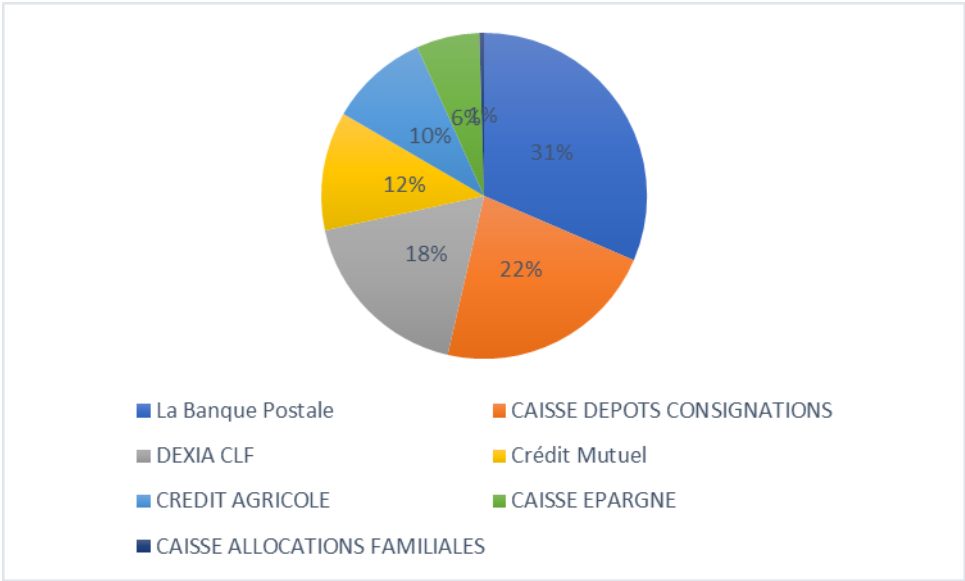
La répartition de l'encours entre plusieurs prêteurs permet également de sécuriser la gestion de la dette.

Graphique 11 : Répartition taux d'intérêt



Source : Seldon Finance

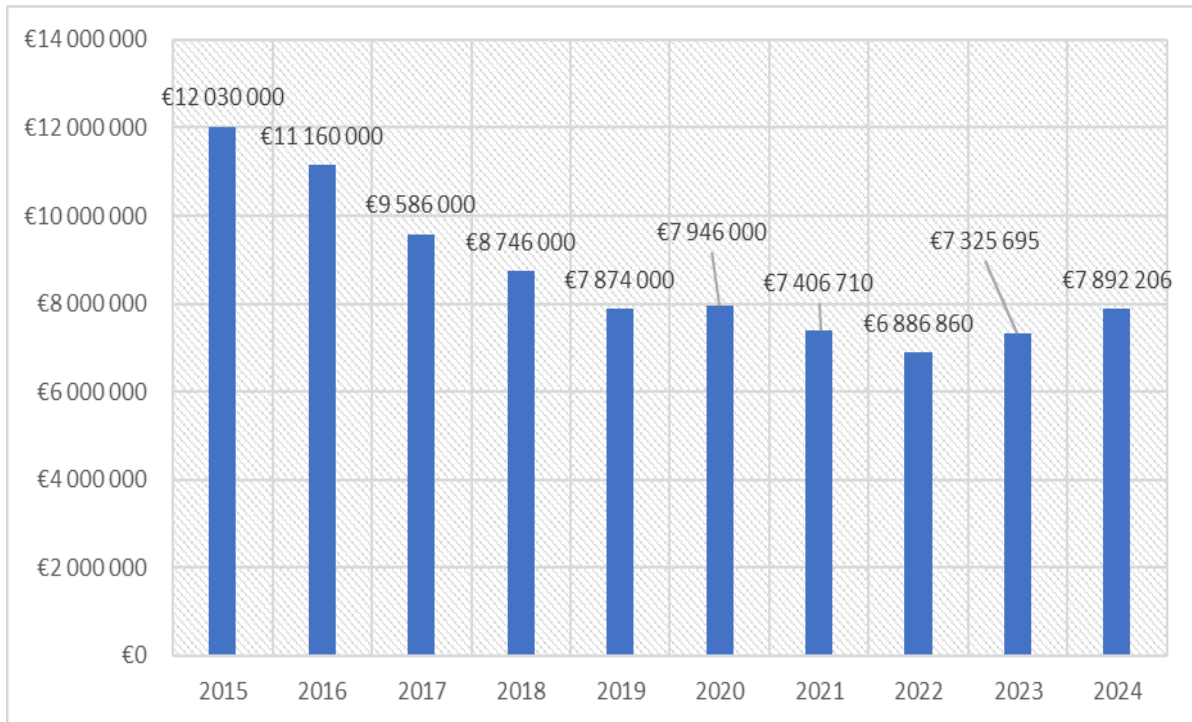
Graphique 12 : Répartition des prêteurs



Source : Seldon finance

L'évolution de l'encours de dette

Graphique 13 : Encours de la dette au 01/01/2024

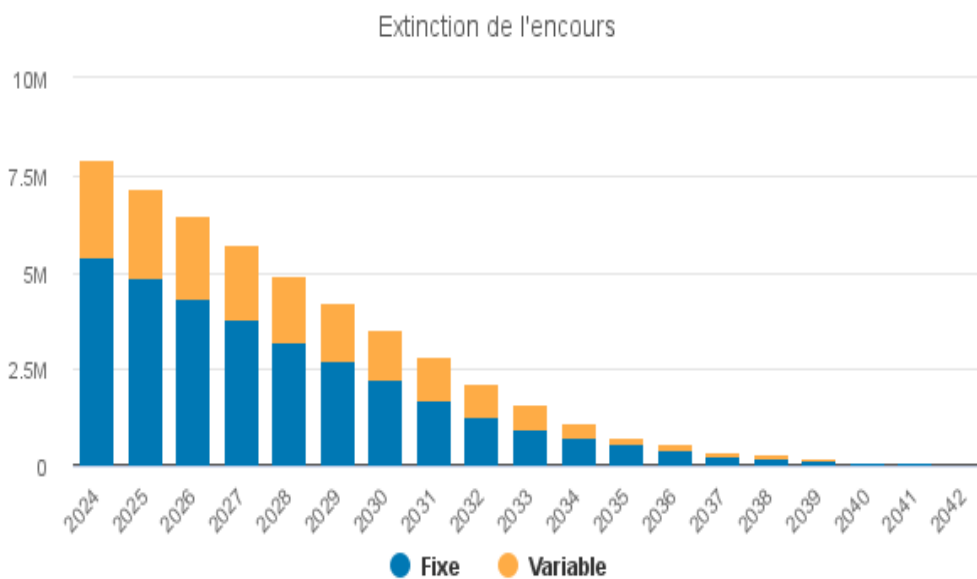


Source : Seldon finance

La durée de vie résiduelle moyenne est de 11 ans, ce qui correspond à une maturité d'emprunt très largement adaptée à la nature des investissements portés par ces financements.

L'extinction de la dette

Graphique 14 : Profil d'extinction de la dette



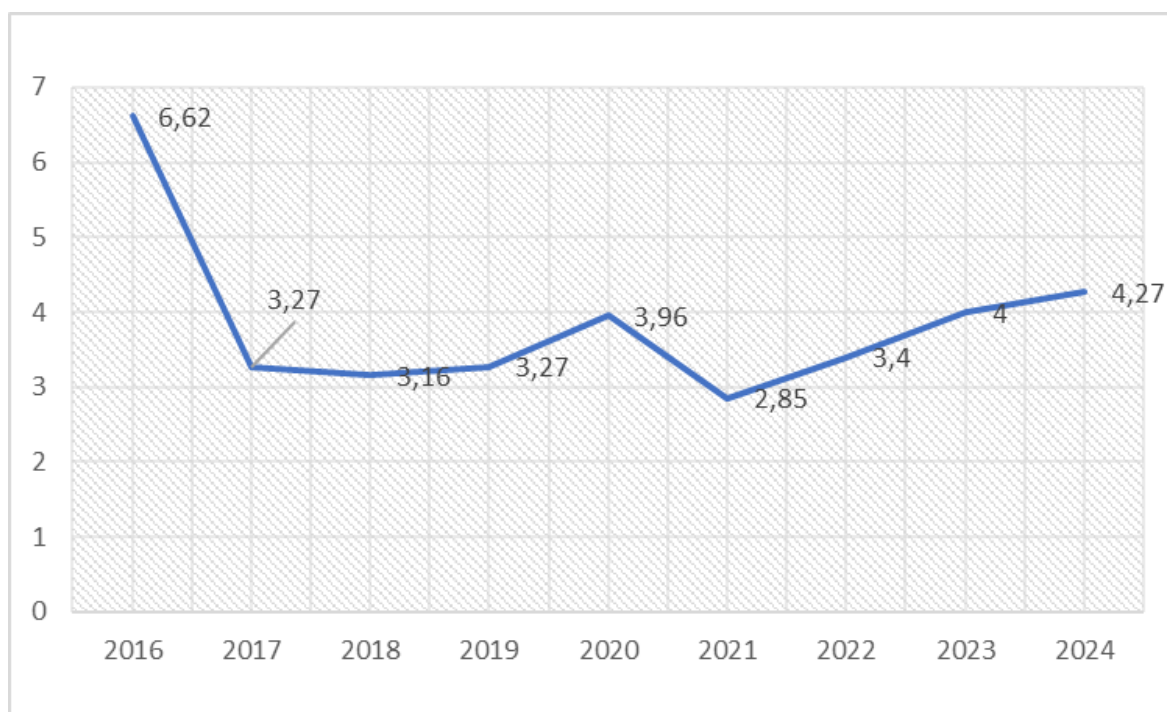
Source : Seldon finance

La capacité de désendettement

Exprimée en nombre d'années, la capacité de désendettement (dette au 31/12 rapportée à l'épargne brute) est un indicateur qui permet de savoir en combien d'années une collectivité peut rembourser sa dette si elle utilise pour cela la totalité de son épargne brute. A mesure que le nombre d'années augmente, cela indique que la situation financière de la collectivité se dégrade. Dans cette perspective, la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 avait fixé un seuil d'alerte de 12 ans, tandis que la Cour des comptes recommande le seuil de 10 ans.

Fin 2024, la capacité de désendettement anticipée de la ville devrait se situer autour de 4,27 ans, ce qui est très satisfaisant.

Graphique 15 : Evolution de la capacité de désendettement



Source : Ciril-Seldon finance

*pour 2024, il s'agit d'une estimation à la date de rédaction du rapport qui sera affinée lors du compte administratif 2024